

rkz Hirschengraben 66 | CH-8001 Zürich

Aux membres de la Conférence centrale et à leurs délégués
Aux chargés de l'information des organisations ecclésiastiques cantonales

Par e-mail

Zurich, le 2 décembre 2014

1190_20141202_Rede_Franziskus_Ad_Limina.doc

Discours encourageant du pape François

Mesdames, Messieurs,

Au premier jour de leur visite ad limina, les évêques suisses ont reçu un message d'encouragement de la part du pape François (cf. <http://www.eveques.ch/content/view/full/11429>). Pour la Conférence centrale et les corporations de droit public ecclésiastique, cette allocution mérite plus particulièrement l'attention s'agissant des points suivants:

- la mise en avant de la *collaboration nécessaire entre les prêtres et les laïcs*¹ dans le respect des différences entre le sacerdoce commun de tous les croyants et celui des ministres ordonnés;
- l'encouragement à aller au-devant de ceux et celles avec qui nous sommes en contact, cela *même s'ils diffèrent de nous par leur culture, leur confession ou leur foi religieuse*;
- l'accent mis sur l'œcuménisme en tant que contribution à l'unité de l'Eglise et de la famille humaine;
- l'encouragement à parler clairement et d'une seule voix sur les problèmes de la société, et à ne pas occulter la dimension sociale de l'Évangile.

Toutes ces déclarations traduisent un renoncement clair de l'Eglise à vouloir se retirer du dialogue avec la société.

Dans le paragraphe qui aborde directement les questions de droit public ecclésiastique, les propos suivants sont particulièrement frappants:

- l'invitation à *poursuivre de manière paisible* les rapports existants avec les cantons;
- l'insistance sur l'importance que revêtent ces liens pour la présence des *valeurs de l'Évangile* dans la société;
- le souhait que la mise en œuvre du Vade-mecum progresse dans le cadre d'un *travail mené en commun*;
- la mise en garde contre des modes de financement et un style de vie qui ne seraient pas *cohérents avec le Christ qui était pauvre*.

Les corporations ecclésiastiques cantonales peuvent voir dans ces déclarations une confirmation de leur travail. Elles y trouveront aussi un encouragement à poursuivre leurs efforts visant à assurer une formation

¹ Les textes en italique sont une traduction libre du texte original allemand.

continue de qualité aux membres de leurs autorités afin que ces dernières remplissent leur mission et respectent les limites de leurs compétences. En même temps, les corporations sont enjointes de veiller de près à ce que l'utilisation faite des fonds parfois abondants dont elles disposent ne soit pas préjudiciable à la crédibilité d'une Eglise marchant dans les pas de Jésus.

La Conférence centrale s'efforcera de son côté de promouvoir la *poursuite paisible* du développement du droit public ecclésiastique. Dans cette perspective, la *collégialité* et un *travail mené en commun* par les évêques suisses sur ces sujets peuvent jouer un rôle important. Car c'est ainsi que l'on préviendra les turbulences provoquées par des prises de position unilatérales et que la recherche du consensus sera favorisée.

D'entente avec le président de la Conférence centrale, je vous prie de faire en sorte que les membres des autorités de droit public ecclésiastique à l'échelon cantonal et communal/paroissial aient accès à cette aide à l'interprétation du discours papal et au texte intégral de ce dernier, cela dans le but de les rendre attentifs à la portée de la visite ad limina des évêques suisses pour leur propre travail.

Recevez, Mesdames, Messieurs, mes salutations cordiales.

Conférence centrale catholique romaine de Suisse



Daniel Kosch, secrétaire général

Passage du discours papal consacré aux rapports Eglise-Etat:

En outre, il est important que les rapports entre l'Eglise et les cantons se poursuivent de manière paisible. Leur richesse réside dans une collaboration spécifique ainsi que dans la présupposition que les valeurs de l'Evangile imprègnent la vie de la société et les décisions des citoyens. La nature particulière de ces relations a toutefois exigé, cela depuis de nombreuses années, qu'une réflexion soit menée sur la distinction à maintenir entre les fonctions des corporations et celles des structures de l'Eglise catholique. Le Vademecum, dont la mise en œuvre concrète est en cours, constitue une nouvelle étape dans ce processus de clarification et d'ajustement des relations. Quand bien même les modalités de l'application varient d'un diocèse à l'autre, un travail mené en commun vous aidera à améliorer votre collaboration avec les institutions cantonales. Si l'Eglise évite de se trouver dans la dépendance d'institutions susceptibles de lui imposer, au travers de moyens matériels, un style de vie peu cohérent avec le Christ qui était pauvre, ses structures laisseront mieux transparaître l'Evangile.

Copie:

- à la nonciature apostolique, Berne
- au secrétariat de la Conférence des évêques suisses, Fribourg